



CHU Clermont-Ferrand

Déclaration de la CGT au CSE du Jeudi 20 novembre 2025

Madame la Directrice Générale,

Rapport d'activité : à plusieurs reprises, vous mettez en avant le fait que le CHU n'a toujours pas retrouvé son activité de 2019 avant COVID, pourtant les indicateurs des rapports d'activité prouvent le contraire :

ACTIVITE	2019
CONSULTATIONS	573 481
SEJOURS ET SEANCES MCO	130 212
TAUX DE CHIRURGIE AMBULATOIRE	30.50%

EVOLUTION DE L'ACTIVITE	2022	2023	2024	ECART 2022/2024	ECART 2019/2024
CONSULTATIONS	609 330	631 293	638 230	4,74%	18.74%
SEJOURS ET SEANCES MCO	134 123	143 063	147 290	9,82%	13.12%
TAUX DE CHIRURGIE AMBULATOIRE	30,50%	30%	31%	0,50%	0.50%

Réduction des effectifs :

EVOLUTION DES ETP PAR CATEGORIE PROFESSIONNELLE	ETP 2023	ETP 2024	ECART 2023/ 2024
AIDE SOIGNANT	1222,5	1203,1	-19,4
ASHQ	467,4	457,3	-10,1
INFIRMIERS DE BLOCS OPERATOIRES	54,5	51,8	-2,7
TOTAL EQUIVALENTS TEMPS PLEINS	3622,6	3599	-23,6

Alors que l'activité augmente constamment, plus de 20 postes ont disparus en 1 an.

Formation en dehors du temps de travail

Malgré la réglementation : *Décret n° 2008-824 du 21 août 2008 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la fonction publique hospitalière*

Article 12

« Le refus de l'agent de participer à des actions de formation réalisées en dehors du temps de travail ne constitue ni une faute ni un motif de sanction. »

Les formations sont imposées en dehors du temps de travail sous prétexte d'équité et les agents qui refusent car ils ne peuvent pas sont convoqués et sermonnés.

La Direction parle du non-respect de la réglementation pour justifier des procédures disciplinaires ou des sanctions mais ne respecte pas elle-même la réglementation que ce soit sur les rythmes de travail (week-end à rendre) ou en imposant des formations en-dehors du temps de travail. La Direction serait au-dessus des lois et des droits des agents?

Syndicat **CGT** du CHU de Clermont-Ferrand

GM/CMP: 51.864; 51.865 Estaing: 50.400

L. Michel: 50.803

cgt@chu-clermontferrand.fr

Insécurité : vous avez reconnu l'explosion des violences sur le CHU

« *Le CHU annonce qu'en 2024, il a enregistré 264 faits de violences, contre 198 en 2023, soit une augmentation de 33%. Parmi ces agressions, les violences physiques et les agressions avec arme ont connu une hausse inquiétante (+56 faits en un an) et les personnels les plus touchés sont les IDE, AS et les agents de sécurité* » APM NEWS 25 février 2025.

[APMnews - Le CHU de Clermont-Ferrand signe une nouvelle convention "santé, sécurité, justice"](#)

Nous vous avons écrits le 23 juin pour demander l'inscription d'un point au CSE sur l'insécurité au CHU suivant, vous n'avez pas répondu.

Nous vous avons relancé à plusieurs reprises et dernièrement lors du Conseil de surveillance du 30 octobre. Toujours rien.

Pourtant les personnels de la sûreté démontrent chaque jour leur utilité pour la protection des personnels.

Leur activité en 2024 était de 3000 interventions, fin octobre 2025, ils en sont à 3400.

Malgré cela, le CHU laisse ces personnels dans la précarité et dans l'incertitude sur leur avenir.

Vous ne pouvez pas faire de la sécurité des personnels une source d'économie en ne pérennisant pas ces personnels. Comment pourriez-vous ensuite dire que le CHU prend en compte les violences envers les personnels et respecte le principe de prévention des risques.

Parking : malgré les demandes des représentants CGT et le courrier du 7 octobre dernier, de plus en plus d'agents sont verbalisés et rien ne change. Comment pouvez-vous croire que les personnels qui viennent déjà plutôt pour espérer trouver une place de parking vont accepter de payer des contraventions pour pouvoir travailler ?

Fermetures des lits :

RAPPORT D'ACTIVITE	G MONTPIED		ESTAING		L MICHEL	
	LITS	PLACES	LITS	PLACES	LITS	PLACES
2022	852	202	428	95	318	20
2023	825	208	410	108	280	20
2024	812	225	410	125	280	25
EVOLUTION 2022/2024	-40	23	-18	30	-38	5

Contrairement à ce que vous avez indiqué lors du Conseil de surveillance c'est bien une perte pour les patients mais aussi pour l'activité du CHU.

Entre 2022 et 2024 – 96 lits et + 58 places soit une baisse de 38 lits et pas du tout un excédent.

A cela, vous avez décidé de continuer à supprimer des lits :

Cardio B2	ORL / OPHTALMO	CHIR MAXILLO	DIGEST.
-14 LITS	-10 LITS	- 5 LITS	- 5 LITS

La transformation de 5 lits de Réa en USIP avec un vote contre de la CME, la transformation de 5 lits de NEONAT en lits Kangourou alors que le service de NEONAT était plein encore il y a peu. Ou serait aller ces bébés ? Comment croire qu'il n'y aura pas d'impact sur les patients ?

Pour toutes ces raisons, la CGT dénonce la dégradation des conditions de travail, les attaques contre les personnels et la réduction de l'offre de soins.

Syndicat CGT du CHU de Clermont-Ferrand
GM/CMP: 51.864; 51.865 Estaing: 50.400
L. Michel: 50.803
cgt@chu-clermontferrand.fr